



Juin 2021

## L'aide aux médias conformément au train de mesures

Tous les montants sont exprimés en millions de francs par année.

Affectation	2021	Train de mesures en faveur des médias
<b>Presse écrite: aide indirecte à la presse (loi sur la poste)</b>		
Distribution ordinaire des quotidiens, hebdomadaires et bi-hebdomadaires en abonnement <sup>1)</sup>	30	50
Distribution matinale de quotidiens, hebdomadaires et journaux dominicaux en abonnement <sup>1)</sup>	0	40
Distribution ordinaire des journaux et périodiques de la presse associative et des fondations <sup>1)</sup>	20	30
<b>Diffuseurs de radio et de télévision (loi sur la radio et la télévision)</b>		
Diffuseurs de radio et de télévision privés avec concession et quote-part de la redevance <sup>2)</sup>	81	Env. 109 au maximum
<b>Mesures d'aide en faveur de tous les médias électroniques (loi sur la radio et la télévision)</b>		
Prestations d'agences	4 <sup>2)</sup>	Env. 28 au maximum (contributions fixées par le Conseil fédéral, en fonction des besoins) <sup>2)</sup>
Institutions de formation et de perfectionnement dans le domaine du journalisme d'information	1 <sup>1)</sup>	
Organismes d'autorégulation de la branche		
Projets informatiques des médias électroniques		
<b>Médias en ligne (loi fédérale sur l'aide aux médias en ligne) <sup>1)</sup></b>	0	30

### Sources de financement:

<sup>1)</sup> Ressources générales de la Confédération

<sup>2)</sup> Redevance de radio-télévision